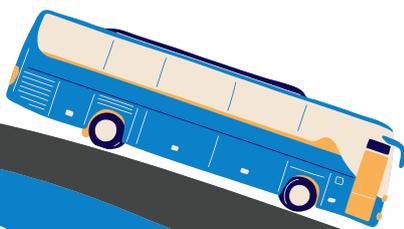


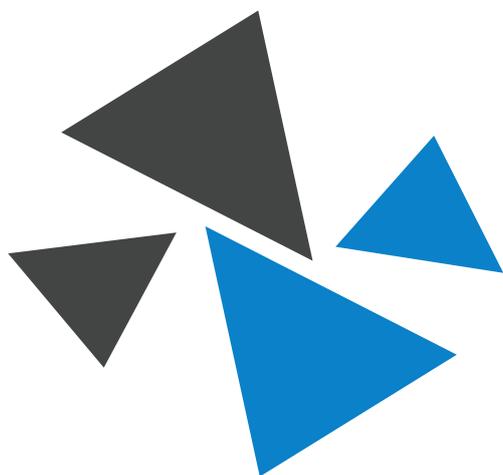
Aglobus votre réseau à votre service



Les bus rapide de l'agglomération



Règlement du Réseau Tram



2024-2028

Réseau Aglobus
125 allée de la via romaine,
71860 Vannoray

- 01** LE RÉSEAU TRAM
- 02** LA SORTIE DE DÉPÔT
- 03** LA MISE EN LIGNE
- 04** LES TERMINUS
- 05** LES ARRÊTS
- 06** LE RETRAIT DES RAMES ET RQS DIVERSES



LES BUS RAPIDES DE L'AGGLOMERATION



THOMAS VOYAGE
DU GROUPE AGLOVOYAGE

LE RÉSEAU TRAM

- Le réseau compte une de tramway

1

Lignes

AÉROPORT<>CLINIQUE ST PAUL

Horaires
Du Lundi au samedi

05H30-01H40

Horaires
Du Dimanche

06H00-00H00

Le tram part de l'aéroport pour desservir la majeure partie de la ville de Vannoray. Il dessert les points stratégiques comme la gare centrale mais aussi la place de l'Europe qui, grâce à son arrivée s'est complètement métamorphosée. Il passe ensuite le pont des Amis pour rejoindre la clinique St Paul et son parking relais. Afin de permettre son bon fonctionnement nous vous demandons de bien prendre en compte le règlement suivant et de l'appliquer

LA SORTIE DE DÉPÔT

La sortie du dépôt doit s'effectuer dans les conditions les plus sécuritaires possibles pour cela:

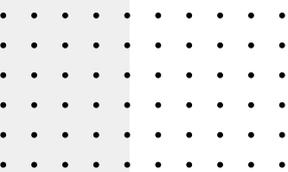
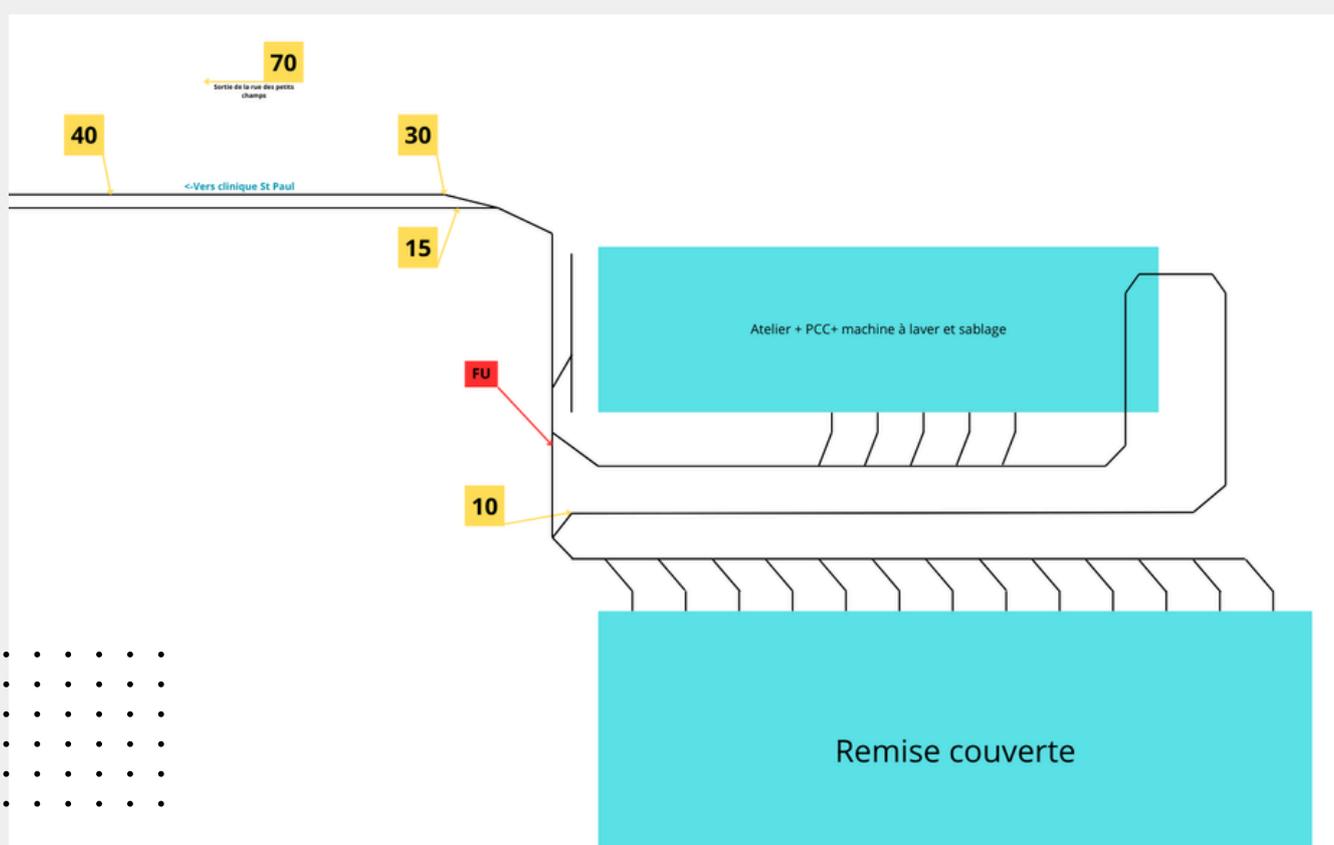


La sortie de rame de tramway peut s'effectuer **uniquement** après la **préparation et la vérification complète** de la rame.

En cas de problème repéré, informez le régulateur du PCC et suivez la marche à suivre dictée par le régulateur.

La sortie du dépôt s'effectue dans le **respect** de la **signalisation ferroviaire** présent sur le site. **La vitesse ne peut excéder 15 km/h**, aussi les Tableaux d'Indicateur de Vitesse doivent être respectés.

Aussi au panneau FU situé en sortie de dépôt schéma ci-dessous, veuillez **effectuer un Freinage d'urgence** si ce dernier est concluant selon **votre** point de vue, vous pourrez vous engager en ligne dans le respect de la signalisation. Si selon **votre** point de vue il n'est pas concluant, alors veuillez activer la commande d'aiguille pour vous diriger vers le tiroir et appeler le régulateur pour savoir la marche à suivre une fois que vous êtes au panneau Limite de Manoeuvre du tiroir.



MISE EN LIGNE

Premièrement le dépôt étant situé dans le complexe aglobus qui comprend nos deux dépôt de bus et du dépôt tram la sortie du dépôt bus fait face a l'entré/sortie du dépôt tram. Ainsi dès l'autorisation votre engagement hors du dépôt **vous êtes prioritaire** sur la sortie des bus

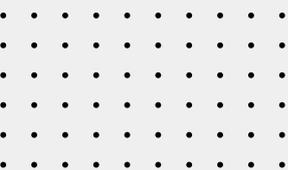
La mise en ligne se fait par plusieurs étape

Le premier est **un tronç commun sur la rue des petits champs avec les bus** sur ce tronç le **TIV est de 30 km/h** jusqu'au **dégagement du croisement de la route avec l'allée de la Via Romaine** suite au dégagement de la rame de ce croisement **le TIV est de 40 km/h**. Durant ce tronç commun en condition d'exploitation normal aucun bus ne peut se situer devant vous, **cependant** si c'est le cas le nous vous demandons **d'adapter votre vitesse et d'augmenter les distances de sécurité**

Par la suite une fois que vous **quittez la rue des petits champs** vous êtes en site propre jusqu'au terminus de la clinique St Paul durant ce site propre nous vous demandons de faire attention aux deux vitesse de ligne différente en effet sur une courte partie la **vitesse maximale de ligne** est de **70 km/h** puis **dès l'entrée en zone urbaine la VML** est de **50 km/h**

Le terminus de clinique st Paul étant composé de 2 quai et 4 Voie (sous la forme 1-2-1) les voies extérieurs sont favorisées pour l'échange voyageur cependant lors de la mise en ligne de rame et la fin de service des rames les quais des voies centrales seront utilisés

Vers la ligne 1 Aéroport



LES TERMINUS

Au terminus vous devez effectuer une ouverture générale si les condition les permettent. *voir les conditions dans les cas les ouvertures générale sont déconseillées au paragraphes des arrêtes*

Au terminus de la clinique St paul

la forme est 1-2-1 avec **un retournement en avant gare** géré avec de la signalisation **ferroviaire conjugué** avec la signalisation **routière** afin de permettre l'insertion des voies au centre du boulevard Pierre Édouard Paul.

Au terminus Aéroport la forme est -2- avec un **retournement en arrière gare** géré avec de la signalisation **ferroviaire uniquement**.
Il ne peut **être emprunter qu'en vide voyageur**.

LES ARRÊTS

Aux arrêts Hors terminus où arrêt noté comme spéciaux ou apparenté au terminus, l'ouverture des portes dit "**self-service**" est **encouragé** par Aglobus aux traminots.

Les ouvertures générales sont vivement déconseiller dans les cas cité après:
- en cas de grand froid, de canicules ou plus largement lorsque les événements climatique difficile

-dans un cas de personne dangereuse sur le quai ne permettant pas de faire l'échange voyageur (cas particulier dans ce cas joignez le régulateur et n'activer pas la possibilité de self service)

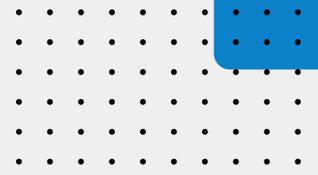
Lors de relève aux arrêts en ligne cette dernière **doit être courte mais efficace** le traminot sortant doit pouvoir prendre le temps de transmettre quelconques information non annotée au tableau de service (*endroit de fort patinage, difficulté routière, défaut mineur de la rame connue permettant le roulage,...*) , **le traminot entrant doit pouvoir prendre le temps de s'installer qu'import du retard** de la rame à l'arrivé de cette dernière. **Le retard sera gérer par le régulateur** et le traminots sera informé des décisions par le régulateur cependant **le traminots devra** si **le retard** est important essayer de le minimisé dans **des conditions sécuritaire.**

Le départ des arrêts, comportant soit une route sectionnant les voies ou un passage piétons ou encore une forte densité de personne plus ou moins proche des voies, **devra être signalé par un avertissement sonores**

Par ailleurs dans l'intégralité des cas d'**utilisation de cette avertissement sonore** devra être **limité** et **utilisé à bon escient** à partir de **la tombé de la nuit ou à partir de 19h30.**

Les arrêts définis comme **terminus** de la rame devront **s'effectuer de la manière défini au titre des terminus** par ailleurs l'arrêt de la **Gare Central** sera **considéré** dans **quelconque situation** de **terminus**, **devra être effectuer comme un arrêt de terminus** (défini aux paragraphe précédent)

LE RETRAIT DES RAME ET RQS DIVERSES



Dans des conditions normale d'exploitation le retrait de rame en vide voyageur se fait après le terminus de la clinique St Paul. **Sous l'autorisation du régulateur** le vide voyageur pourra se faire plutôt et donc la circulation se fera avec la girouette adéquat.

La circulation après la clinique St Paul reprend les même remarque que celle de la mise en ligne

remarques diverses

La circulation **pourra se faire** si le traminots ressent une gêne dans sa conduite les **lumières voyageur éteint** **MAIS** avec la conservation des **LED** de décoration **allumé**. Cependant si les voyageurs le souhaite **ils pourront** vous faire la demande de les **rallumer**. Par ailleurs la circulation la nuit l'éclairage dit "de nuit" et une plus grande modulation au niveau des éclairage sera implémenté sur les rames courant novembre et directement implémenté sur les rames nouvelles reçus après novembre.

Enfin voici la livrée même si vous l'avez déjà vu.

Cher conducteur votre implication et votre application de ce règlement facilitera l'exploitation du tramway.

Pour finir un grand merci à Michelle MARIENCE ex-directrice des ateliers, de la R&D, responsable technique et organisationnelle du dépôt et cheffe de groupe de réflexion pour l'exploitation tramway, partie à la retraite en septembre dernier, pour son implication dans le projet la mise en contact avec Alstom, le design global du tram et la coordination entre tous les acteurs du projet tram (métropole, communauté d'agglomération, communauté communale, l'autorité organisatrice (bureau de direction suprême à Bruxelles, bureau détaché nationale et régionale et bureau de métropole)).

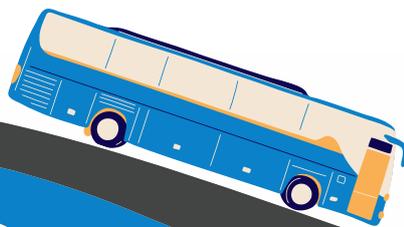


Aglobus votre réseau à votre service

AGLOBUS

Les bus rapide de l'agglomération

AGLOVOYAGE



Magazine propulsé par le service
de direction

Réseau Aglobus
125 allée de la via romaine,
71860 Vannoray

Ne pas jeter sur la voie publique